

L'Axe 4 en Finlande

Le dispositif de mise en œuvre finlandais est un peu centralisé mais remarquablement efficace. Le rôle des FLAG est d'animer et sélectionner les projets alors que ce sont les bureaux régionaux des organismes intermédiaires qui gèrent les approbations finales et les paiements. Grâce à la proximité et à la confiance qui règnent entre les organismes intermédiaires et les FLAG, certains projets peuvent être approuvés dans les six semaines de leur soumission au FLAG. Les FLAG finlandais ont choisi des organismes existants en tant qu'entités juridiques s'occupant principalement des tâches administratives laissant les équipes des FLAG se concentrer sur la mobilisation et le soutien aux acteurs locaux afin de développer des projets bénéficiant au territoire et au secteur de la pêche.



Fonctionnement : cadre administratif et responsabilités

Autorité de gestion (MA) : en Finlande, le Ministère de l'agriculture et de la pêche est l'autorité de gestion pour l'Axe 4. C'est lui qui a déterminé les critères d'éligibilité pour les zones de pêche et sélectionné les stratégies et partenariats qui allaient être financés pour devenir un FLAG. Il a alloué 9% du budget du FEP de la Finlande à l'Axe 4 et engagé un co-financement national pour cette période. Il a également défini les critères généraux d'éligibilité des projets soutenus par les FLAG afin que les actions locales s'intègrent dans la stratégie nationale pour la pêche et l'aquaculture. Il existe une autorité de certification au niveau national ainsi qu'une autorité d'audit rapportant à la Commission européenne.

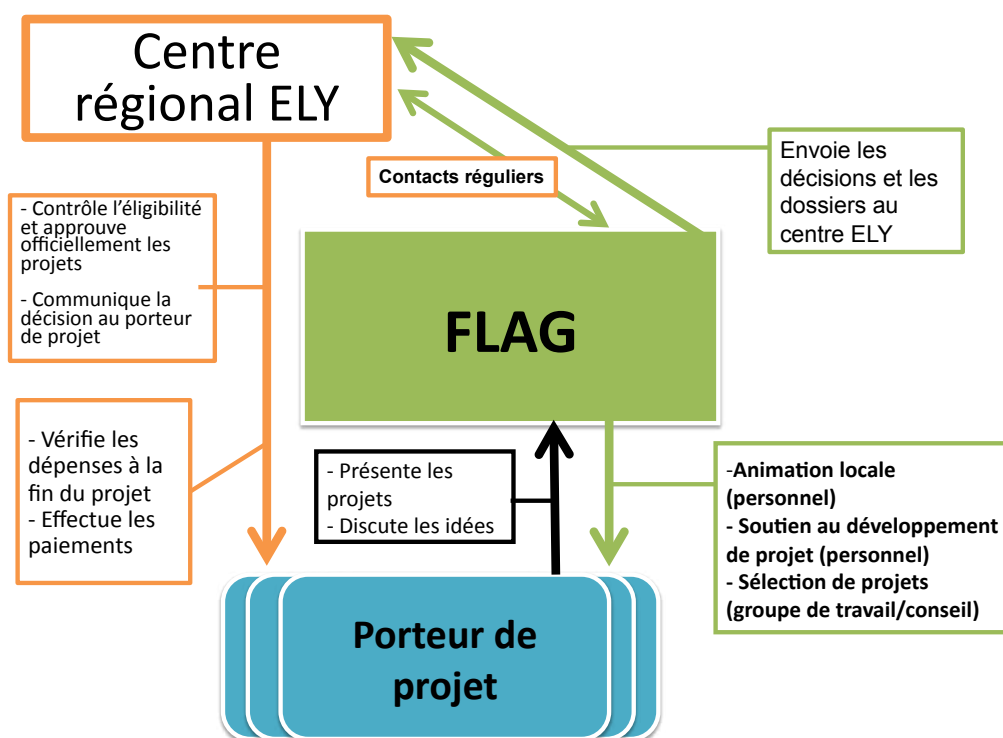
Organisme intermédiaire : les responsabilités de gestion des programmes et de paiement aux bénéficiaires sont déléguées aux centres régionaux ELY (centres pour le développement économique, les transports et l'environnement). Ces centres reçoivent les demandes de financement pour les projets sélectionnés par les FLAG dans leurs régions et vérifient les critères d'éligibilité avant de les approuver de manière officielle. Lorsqu'un centre ELY approuve un projet, il est en charge d'en vérifier la mise en œuvre et d'effectuer les paiements directement au bénéficiaire. Les centres ELY sont également tenus de mettre l'autorité de gestion au courant des projets approuvés, des paiements effectués et de l'évaluation.

Groupes d'action locale pêche (FLAG) : ils sont approuvés par l'autorité de gestion pour mettre en œuvre une stratégie de développement local. En Finlande, les FLAG utilisent comme entité juridique des organismes existants, dans certains cas des groupes Leader. Les équipes du FLAG, souvent rémunérées par les municipalités locales, se concentrent sur les tâches suivantes :

- › élaboration d'une stratégie de développement local
- › animation et soutien au développement de projets

- › vérification informelle des formulaires de demande (pouvant être soumis à n'importe quel moment)
- › convocation (tous les deux mois en moyenne), du groupe de pilotage du FLAG composé de professionnels qui contribuent à la stratégie de leur FLAG et l'approuvent, sélectionnent les projets, servent d'intermédiaires avec leurs propres réseaux et rendent compte des activités des FLAG.

Procédures de demande de soutien de projet auprès d'un FLAG



Les forces

Le modèle finlandais est un dispositif efficient et efficace dans lequel chaque acteur connaît clairement son rôle. Un atout majeur semble être une **séparation appropriée des pouvoirs** : le centre ELY gère les questions d'éligibilité, l'approbation officielle et les paiements tandis que le FLAG se charge du développement d'un portefeuille de projets permettant à sa stratégie de développement local de devenir réalité.

Des **contacts réguliers et la proximité entre le FLAG et le centre ELY** sont essentiels pour développer efficacement un haut degré de confiance entre ces deux niveaux et créer ainsi une motivation commune. Les projets sélectionnés par le FLAG sont rarement refusés par le centre ELY, non seulement parce que le FLAG aura vérifié l'éligibilité des idées du projet dès le début mais aussi parce que le centre ELY est informé par le FLAG des projets en cours de préparation. De cette manière, toute question d'éligibilité aura été remarquée en amont avant que le travail de développement d'un projet non-éligible ait commencé. Cette manière de travailler permet également que l'approbation officielle puisse se faire relativement rapidement (1 à 5 semaines) dès que les dossiers de projets ont été sélectionnés par le FLAG et qu'ils arrivent au centre ELY.

En Finlande, le fait d'organiser le FLAG à partir d'organisations existantes permet au FLAG de laisser la majorité des tâches administratives entre les mains de son entité juridique (souvent un groupe Leader) et permet au gestionnaire du FLAG de **se concentrer sur l'activation des projets**. Près de 20% du million d'euros qui constitue le budget total du FLAG sont consacrés à l'activation et au soutien de projets en Finlande. Il s'agit de compétences telles que la sensibilisation directe des acteurs locaux, d'encouragements proactifs à présenter de projets mais également de la préparation administrative et budgétaire des projets. Il peut s'agir aussi du montage de projets

pouvant obtenir des financements publics supplémentaires (parfois plusieurs millions d'euros), provenant parfois d'autres axes du FEP. L'importance de ce travail d'activation ne peut être sous-estimée et en Finlande, il a été efficace en rendant possible la participation de petites associations ainsi que la mise en avant de nombreux projets qui n'auraient pas été réalisés autrement.

Questions auxquelles ce modèle permet de répondre

Ce dispositif a prouvé son efficacité pour impliquer des petites associations et pour développer la coopération entre différents acteurs du secteur de la pêche grâce à une équipe motivée et qualifiée concentrée presque entièrement sur l'activation de projet. C'est en établissant clairement des règles pour le programme et un rôle pour chaque acteur, qu'on a permis d'éviter les lourdeurs administratives et le chevauchement des tâches qui existent parfois au niveau de la gestion des fonds européens dans d'autres programmes et pays. De plus, ce modèle a développé la confiance nécessaire afin d'assurer le respect des décisions prises au niveau décentralisé et d'empêcher la duplication du travail par peur des erreurs.

Ce dispositif administratif relativement léger et la confiance tissée entre les acteurs permettent une approche du développement local proactive et flexible, répondant aux besoins plutôt qu'aux obligations administratives.

Transférabilité leçons à tirer

Le cas de la Finlande illustre un mécanisme efficace de génération de projets locaux et de financement des bénéficiaires de petits projets. Le modèle du centre ELY est un bon exemple d'approbation et de paiement des projets par un organisme national à travers ses antennes régionales grâce à leur collaboration étroite avec les FLAG, ce qui permet d'éviter des blocages administratifs et des retards. Toute administration nationale ne disposant pas d'un système déconcentré de mise en œuvre est invitée à examiner le modèle ELY où les subventions des programmes nationaux sont gérées à un niveau plus décentralisé.

Axis 4 en Finlande

- › 8 FLAG
- › Budget total de l'Axe 4 : 8 million € (3 606 000 € du FEP, 9 % du budget FEP finlandais)
- › En moyenne 1 million € par FLAG pour la période 2007-13
- › 249 projets locaux approuvés en décembre 2012
- › Plus de détails sur les FLAG finlandais, la composition de leurs partenariats et leurs objectifs sur le [site de FARNET](#).
- › **Contact Autorité de gestion :**
Timo Halonen, Ministry of Agriculture and Fisheries, Department of Fisheries and Game
email: timo.halonen@mmm.fi
Tel: +358 295 162 411

Éditeur : Commission européenne, direction générale des affaires maritimes et de la pêche, directeur général.

Décharge de responsabilité : La direction générale des affaires maritimes et de la pêche est responsable de la production de ce document mais pas de son contenu. Elle ne garantit pas l'exactitude des données.